

VOLET B2 – PREVISION, PREVENTION ET GESTION DES INONDATIONS

Volet B2 – Sommaire des fiches actions

■ Cf. PAPI pour le détail des actions et le planning de mise en œuvre.

Volet B2 - CF. PAPI					Page
Limiter et mieux gérer le risque inondation et ses conséquences sur le bassin versant dans le respect du fonctionnement naturel des cours d'eau					
Objectifs	n° Action	Nature de l'action			
Développer la connaissance et transmettre une culture du risque	Informier, partager et sensibiliser	Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque			
		1.1	Repères de crues en centres urbains sur des bâtiments publics		85
		1.2	Développement du centre de ressource « risque inondation » en lien avec le SIT du PNRL		87
		1.3	Evènementiels liés au lancement du PAPI (mémoire des crues majeures 1951, 1994, 2008 et autres....)		89
		1.4	Programme dédié d'interventions dans les établissements scolaires : connaissance du risque inondation sur le territoire		91
	1.5	Sensibilisation des élus et du personnel technique des collectivités territoriales		93	
	Améliorer la prévision, l'alerte et le porter à connaissance	Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations			
		2.1	Mutualisation de la collecte d'informations pendant et après un épisode d'inondation		95
		2.2	Amélioration de la prévision mise en place par le SPC		96
		2.3	Mise en place d'un service d'avertissement de pluies intenses en temps réel (suivi météorologique)		97
		Axe 3 : Alerte et gestion de crise			
		3.1	Mise en oeuvre d'une réflexion pour clarifier le rôle du SIRCC en période de gestion de crise		99
		3.2	Accompagnement dans l'élaboration et la mutualisation des PCS des communes du Vaucluse "volet inondation"		100
		3.3	Mise en oeuvre d'exercices de secours à l'échelle de la plaine du Calavon Coulon		102
	Réduire l'aléa inondation en restaurant la dynamique naturelle des	Préserver les zones naturelles d'expansion de crues et un espace de	Axe 6 : Ralentissement des écoulements		
6.1			Reconquête des zones d'expansion de crue identifiées dans le SAGE (étude)		115
6.2			Actions de maîtrise foncière (et éventuellement travaux de réouverture) sur les secteurs identifiés au SAGE comme zone naturelle d'expansion de crue		117
Protéger les personnes et les biens exposés aux risques inondations	Anticiper les conséquences prévisibles sur les enjeux	Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme			
		4.1	Incitation et coordination pour la réalisation des études de prise en compte du risque inondation par ruissellement		105
		4.2	Action d'assistance et de communication pour faciliter et promouvoir la prise en compte du risque inondation dans les documents communaux d'urbanisme		106
		4.3	Collaboration SIRCC / PNRL pour assister les communes dans la prise en compte du risque inondation dans leur projet et documents d'urbanisme		108
		Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens			
		5.1	Mobilisation des maitres d'ouvrages potentiels sur la mise en place d'actions de réduction de la vulnérabilité		109
		5.2	Réduction de la vulnérabilité agricole		110
		5.3	Diagnostics ciblés de vulnérabilité face aux inondations (hors enjeux agricoles)		111
		5.4	Travaux d'entretien de la végétation du Calavon-Coulon et affluents (cf. B1-12)		113
		Mettre en œuvre des actions structurelles	Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique		
	7.1		Accompagnement sur les aspects juridiques et de communication pour la mise en œuvre du programme de travaux		119
	7.2		Poursuivre le programme d'aménagement du Coulon sur l'ensemble de la plaine aval (Cavaillon / Robion) - Tranches 3 à 6		121/122
	7.3		Acquisitions foncières liées à la réalisation du Programme d'aménagement et de gestion globale de la plaine aval du Coulon		125
	7.4		Travaux de réduction de l'aléa inondation sur le bassin aval du Boulon (Taillades, Cavaillon)		126
	7.5		Travaux de lutte contre les inondations sur les affluents du bassin Aptésien		128
	7.6		Etude de diagnostic et entretien des ouvrages		130
	7.7		Schéma d'aménagement et de gestion de la Grand Combe à Rustrel		131
	7.8		Schéma d'aménagement hydraulique du bassin aptésien (étude et travaux)		132
	7.9 *	Mise en sécurité du glissement du Paraire		134	
	Axe 0 : Actions supplémentaires				
	0.1	Pérenniser l'équipe projet PAPI		137	
	0.2	Outils de suivi et Evaluation du PAPI		138	
		Observation de la perception sociale du risque d'inondation par les populations du bassin versant et de son évolution			

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
Fiche action n°1.1

Repères de crues en centres urbains sur des bâtiments publics

Maître d'ouvrage : SIRCC

Partenaires associés : **Communes / SDIS (Apt et Cavaillon)**

Montant estimé de l'action (€HT) : 50 000 €

OBJECTIFS

- Informer et sensibiliser la population du bassin versant
- Maintenir la mémoire du risque

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action prévoit la **mise en oeuvre de 20 repères de crues** dans les lieux publics fréquentés et exposés aux inondations par débordement des cours d'eau. Cette opération s'étend sur l'ensemble du bassin versant du Calavon Coulon et vise à contribuer à la persistance du risque inondation dans les mémoires. Il s'agit de poser des repères de crue visibles et identifiables dans les espaces publics, en privilégiant les localisations sur des édifices publics fréquentés par la population (centres villes Apt et Cavaillon notamment, lieux emblématiques tels que le Pont Julien). Les crues de 2008 et 1994 seront privilégiées.

L'action consistera à réaliser:

- * Un inventaire des repères de crues existants (dans les centres urbains ou autres lieux fréquentés):
 - Recherche documentaire tous supports (plans, photos, films), sollicitation éventuelle de la population et des acteurs locaux
 - Nivellement et géo référencement des repères,
 - Cartographie (sur SIG) des sites identifiables,

Cet inventaire prendra en compte les informations disponibles auprès des SDIS d'Apt et de Cavaillon.

- * Un inventaire des sites potentiels pour la pose des repères de crues
- Visite sur sites,
- Détermination des contraintes de mise en oeuvre / des propriétaires des sites visés.
- Proposition de sites potentiels
- Détermination définitive des sites intéressants de pose en coordination avec les communes et le comité de pilotage du PAPI.

Objectifs: La Fourniture et pose de 20 repères de crues sur l'ensemble du bassin versant.

- Signature de conventions bi ou tripartites
- Fabrication des repères de crues
- Pose des repères de crue par le Syndicat/ commune
- Sécurisation des repères de crues existants

Les localisations des repères de crues et les hauteurs afférentes seront indiquées sur une carte figurant sur le site officiel du

TERRITOIRE CONCERNE

Centres urbains d'Apt et de Cavaillon ou endroits stratégiques fréquentés tels que le pont Julien sur le Calavon.



NB: PPRI prescrit sur Cavaillon et Apt le 26 juillet 2002.

ECHEANCIER PREVISIONNEL			
2014	Etude		
2015	Fourniture et pose des repères		
PLAN DE FINANCEMENT			
Montant estimatif (HT):		50 000 €	
Identification des financeurs et taux de financement:			
<u>Etat</u>	<u>Région</u>	<u>CG84</u>	<u>SIRCC</u>
50%	20%	10%	20%
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE			
Action		Objectif	Echéance
Inventaire		100%	2014
Validation des sites / Conventionnement avec les communes		100%	fin 2014-début 2015
Pose des repères		100%	fin 2015
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES			
* Communication auprès des communes			
* Présentation de l'action en comité syndical (Cf. action 1.5)			
* Communication auprès du grand public (articles de presse, site internet, inauguration,...)			

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n°1.2

Développement du centre de ressource « risque inondation » en lien avec le SIT du PNRL

Maître d'ouvrage : **SIRCC**

Partenaires associés : **PNRL (ressources et SIT, éventuels autres détenteurs de données et d'informations)**

Montant estimé de l'action (€HT) : **20 000 €**

OBJECTIF

- Valoriser et mettre à disposition les informations relatives au risque inondation sur le bassin versant du Calavon-Coulon
- Améliorer la connaissance du risque

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action vise à valoriser et rendre accessible au plus grand nombre l'ensemble des informations sur la thématique "risque inondation" dont dispose le SIRCC et certains de ses partenaires (photos, articles de presse, témoignages, audiovisuels,...).

La création du centre de ressources "risque inondation" du SIRCC reposera sur l'exploitation des données et informations disponibles, afin de faciliter la recherche de documents par des publics non spécialistes.

Dans ce cadre, seront d'abord réalisés un inventaire complet des documents existants et une classification sous forme d'une base de données, permettant la recherche suivant différents critères (type de document, date, zone géographique,...).

Cette base de données sera mise à disposition sur le site Internet du SIRCC, qui constituera l'outil central de diffusion de l'information du centre ressources. A ce titre, le site actuel du SIRCC nécessitera une refonte totale.

Par ailleurs, le centre de ressources risque contribuera à l'alimentation de la base de données du PNRL - SIT (Système d'Information Territorial des PNR PACA), offrant notamment des outils adaptés à la mise à disposition de cartes numériques.

Un lien direct d'accès sera mis en place sur le site internet du SIRCC. De la même manière un lien avec l'observatoire régional des risques sera mis en place.

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du périmètre du PAPI

NB: PPRI prescrit sur le 26 juillet 2002 sur les communes de: Viens, Saint Martin de Castillon, Castellet, Saignon, Caseneuve, Gignac, Rustrel, Apt, Villard, Saint Saturnin les Apt, Gargas, Roussillon, Bonnieux, Lacoste, Ménerbes, Goult, Murs, Jocas, Gordes, Saint Pantaléon, Beaumettes, Oppède, Cabrières d'Avignon, Maubec, Robion, Les Taillades et Cavaillon.



ECHEANCIER PREVISIONNEL				
2014	Inventaire complet des documents existants et création d'une base de données dédiée et refonte du site			
2015-2019	Maintenance de la base de données et du site Internet			
PLAN DE FINANCEMENT				
Montant estimatif (HT):		20 000 €		
Travail documentaire et création base de données (5 000 €, stagiaire encadré), refonte site Interent SIRCC (10 000 €), maintenance site (5 jours/an, interne SIRCC)				
Identification des financeurs et taux de financement:				
<u>Etat</u>	<u>Région</u>	<u>CG84</u>	<u>SIRCC</u>	
20%	30%	20%	30%	
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE				
Action		Objectif	Echéance	
Ensemble de la documentation "risque" existante mise à disposition sur le site Internet du SIRCC		100%	2015	
Nombre de consultation du site Internet du SIRCC et de la base de données associée (connexion > 30secondes)*		80 par an	2015 - 2019	
Evolution positive de la connaissance/conscience locale risque inondation (cf. action 0-2)		100%	fin 2019	
* Il est difficile d'apprécier a priori ce critère qui est dépend notamment des rubriques disponibles sur le site et notamment la présence d'une "vie quotidienne" (plateforme de téléchargement et DCE en ligne majoritairement).				
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES				
* Présentation et information de l'outil en comité syndical (Cf. action 1.5)				
* Communication auprès des communes				

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n°1.3

Evènements liés au lancement du PAPI (mémoire des crues majeures 1951, 1994, 2008 et autres....)

Maître d'ouvrage : **PNRL / SIRCC**

Partenaires associés : **Villes de Cavaillon et Apt. Des partenariats avec des associations locales seront envisagées afin de les intégrer à la démarche et à l'animation, autres partenaires : DDT 84, presse locale**

Montant estimé de l'action (€HT) : **30 000 €**

OBJECTIF

- Informer et sensibiliser la population du bassin versant sur le risque inondation

DESCRIPTION DE L'ACTION

Au-delà de la mise en place d'actions pérennes d'informations à destination du grand public (cf. repères de crues - action 1.1, centre de ressources virtuel - action 1.2), il apparaît nécessaire de créer des temps forts de communication à l'échelle du bassin versant et à destination des populations locales.

Dans ce cadre, les crues récentes de 1994 et 2008 constituent deux événements à maintenir en mémoire auprès des populations du bassin versant, sans naturellement s'interdire d'évoquer d'autres épisodes majeurs de crues (1925, 1951,...).

Le premier évènement s'appuiera a priori sur l'inauguration des premiers repères de crue mis en place sur le territoire. La présentation s'accompagnera d'une exposition intégrant à la fois :

- les panneaux relatifs au risque inondation de l'exposition « Regards et paroles d'habitants sur le Calavon-Coulon » (2012),
- des panneaux consacrés au rappel des crues et à la présentation du PAPI (axé sur ses initiatives en terme de protection, de zones inondables, de réduction de la vulnérabilité, de prévision,...).

Cette exposition serait ensuite destinée à être présentée dans l'ensemble des communes intéressées (exposition tournante).

Une ou plusieurs conférences pourraient également être organisées en lien avec une diffusion du film « Le Calavon-Coulon, histoire d'inondations », réalisé par l'historien Denis Cœur pour le compte de la DDT 84.

Le second temps fort devrait pour sa part reposer sur la mise en place de parcours autour de l'ensemble des repères de crue mis en place sur le bassin versant et permettre de présenter un premier bilan des actions conduites dans le cadre du PAPI.

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du périmètre du PAPI

NB: PPRI prescrit sur le 26 juillet 2002 sur les communes de: Viens, Saint Martin de Castillon, Castellet, Saignon, Caseneuve, Gignac, Rustrel, Apt, Villard, Saint Saturnin les Apt, Gargas, Roussillon, Bonnieux, Lacoste, Ménerbes, Goult, Murs, Jocas, Gordes, Saint Pantaléon, Beaumettes, Oppède, Cabrières d'Avignon, Maubec, Robion, Les Taillades et Cavaillon.



ECHEANCIER PREVISIONNEL				
2014 - 2015		Lancement du PAPI - Pose des repères de crue		
2019		Bilan du PAPI		
PLAN DE FINANCEMENT				
Montant estimatif (HT):		30 000 €		
Temps conception/organisation évènement : 18 000 €				
Complément expo tournante : 5 000 €				
Conférences : 5 000 €				
Gestion expo : Temps personnel SIRCC				
Identification des financeurs et taux de financement:				
<u>Etat</u>	<u>Région</u>	<u>CG84</u>	<u>SIRCC</u>	
20%	30%	20%	30%	
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE				
Action		Objectif	Echéance	
Exposition organisée		50%	2015	
Nombre de communes impliquées dans l'organisation de l'évènement et la diffusion de l'exposition		au minimum 2	2015	
Nombre de communes accueillant l'exposition tournante		3 par an	2015-2016	
Nombre de participants aux évènements		50 participants/év.	2019	
Evolution positive de la connaissance/conscience locale risque inondation (cf. action 0-2)		100%	2019	
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES				
* Présentation et information en comité syndical (Cf. action 1.5)				
* Communication auprès du grand public (articles de presse, site internet, inauguration,...)				
* Parution d'articles dans la presse sur l'évènement				

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n°1.4

Programme dédié d'interventions dans les établissements scolaires : connaissance du risque inondation sur le territoire

Maître d'ouvrage : **PNRL**

Partenaires associés : **SIRCC, établissements scolaires, Education nationale, CG 84, Ville de Cavaillon**

Montant estimé de l'action (€HT) : **50 000 €**

OBJECTIF

- Informer et sensibiliser la population du bassin versant, en mettant l'accent sur les publics scolaires et en valorisant leur mission de relais d'information au sein de leurs familles
- Favoriser l'intégration de comportements responsables de la part des publics scolaires, de leurs éducateurs, familles et proches

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action vise les élèves des classes de primaires (CM1/CM2), des collèges (5ème) et des lycées dont les programmes scolaires traitent des catastrophes naturelles (notamment les inondations). Elle constituera un des volets des programmes d'éducation à l'environnement que porte de longue date le PNRL, dont le pôle Education à l'environnement dispose de compétences et de ressources reconnues (réseau d'école, liens avec l'Education nationale, relations avec des associations intervenantes, maîtrise d'outils pédagogiques,...).

L'objectif pourrait être que chaque enfant de 9 à 18 ans des zones directement concernées par le risque inondation puissent bénéficier a minima d'une animation dédiée sur les 6 ans du PAPI.

Les thèmes traités en priorité pourraient être consacrés à la prévision, la compréhension des inondations, la gestion de crise. Seront valorisées les ressources locales (Centre virtuel de ressources du SIRCC (Cf. action 1.2), volet crues et inondations de l'exposition "Regards et paroles sur le Calavon et le Coulon" (PNRL), documentaire "Le Calavon-Coulon, histoire d'inondations (DDT 84),...) ainsi que des outils pédagogiques génériques, tels que « Les inondations, un risque majeur » (CRDP académie de Montpellier, CDDP du Gard).

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du périmètre du PAPI

NB: PPRI prescrit sur le 26 juillet 2002 sur les communes de: Viens, Saint Martin de Castillon, Castellet, Saignon, Caseneuve, Gignac, Rustrel, Apt, Villard, Saint Saturnin les Apt, Gargas, Roussillon, Bonnieux, Lacoste, Ménerbes, Gault, Murs, Joucas, Gordes, Saint Pantaléon, Beaumettes, Oppède, Cabrières d'Avignon, Maubec, Robion, Les Taillades et Cavaillon.



ECHEANCIER PREVISIONNEL		
2014	2 interventions en primaire, 1 interventions en collège	
2015	5 interventions en primaire, 1 interventions en collège	
2016	5 interventions en primaire, 1 interventions en collège	
2017	5 interventions en primaire, 1 interventions en collège	
2018	5 interventions en primaire, 1 interventions en collège	
2019	5 interventions en primaire, 1 interventions en collège	
PLAN DE FINANCEMENT		
Montant estimatif (HT): 50 000 €		
Identification des financeurs et taux de financement:		
Etat	Région	
20%	30%	
CG84	AE	
20%	10%	
PNRL	20%	
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE		
Action	Objectif	Echéance
Nombre d'animations scolaires programmées et réalisés	90%	suivant échéancier prévisionnel
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES		
* Présentation et information de l'action en comité syndical (Cf. action 1.5)		
* Communication auprès du grand public (articles de presse local, sites internet PNRL et SIRCC...)		

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
Fiche action n°1.5

Sensibilisation des élus et du personnel technique des collectivités territoriales

Maître d'ouvrage : **SIRCC**

Partenaires associés : **PNRL, communes et intercommunalités**

Montant estimé de l'action (€HT) : **10 000 €**

OBJECTIF

- Communiquer sur le risque à l'échelle territoriale
- Informer et sensibiliser les élus du bassin versant
- Informer et sensibiliser les personnels techniques des collectivités du bassin versant
- Favoriser le partage des points de vue, l'interconnaissance et la coordination de l'action des collectivités à propos du risque inondation

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour les élus des collectivités, cette action consistera à :

- Réaliser une présentation succincte d'une thématique donnée par le personnel du SIRCC aux élus du BV lors de comités syndicaux (2/an).
- Reprendre une présentation succincte d'une thématique donnée par le personnel du SIRCC aux membres de la CLE "élargie" 1 fois par an
- Si nécessaire, élaborer en complément une plaquette synthétique et pédagogique sur les thématiques traitées, sous un format de 4 pages maximum, fournie sous format papier lors des conseils syndicaux et de la CLE. Mise à disposition sur le site internet du SIRCC. Un appui auprès de l'association CYPRES pourra être recherché.

Pour les personnels techniques des collectivités du bassin versant, la mise en œuvre de cette action reposera sur l'organisation de mini-formations de 2 heures sur une thématique précise une fois par an, ainsi que sur la diffusion auprès des services techniques des plaquettes destinées aux élus. Ces temps de formation seront organisés et animés par les agents du SIRCC et bénéficieront si nécessaire d'interventions de partenaires impliqués dans la mise en œuvre du PAPI.

Les thèmes abordés pourront notamment être:

- Aménagement des bassins versants et prévention des inondations,
- Prescriptions obligatoires du PPRI,
- Gestion du ruissellement pluvial (règles de compensation des surfaces étanchées) - (en lien avec l'action 4.1),
- Prévion, annonce des crues et gestion de crise,
- Urbanisme, prévention des inondations et réduction de la vulnérabilité du bâti et de son environnement,
- Responsabilité des maires et contentieux,
- Intégration des prescriptions du risque inondation dans les documents d'urbanisme (prise en compte de la dernière information portée à connaissance, compatibilité avec le SAGE ...) - (en lien avec l'action 4.4)

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du périmètre du PAPI

NB: PPRI prescrit sur le 26 juillet 2002 sur les communes de: Viens, Saint Martin de Castillon, Castellet, Saignon, Caseneuve, Gignac, Rustrel, Apt, Villard, Saint Saturnin les Apt, Gargas, Roussillon, Bonnieux, Lacoste, Ménerbes, Goult, Murs, Jocas, Gordes, Saint Pantaléon, Beaumettes, Oppède, Cabrières d'Avignon, Maubec, Robion, Les Taillades et Cavaillon.



ECHEANCIER PREVISIONNEL		
2014	2 à 3 présentations élus et CLE + plaquettes. 1 à 2 mini formation de personnel technique communaux	
2015	2 à 3 présentations élus et CLE + plaquettes. 1 à 2 mini formation de personnel technique communaux	
2016	2 à 3 présentations élus et CLE + plaquettes. 1 à 2 mini formation de personnel technique communaux	
2017	2 à 3 présentations élus et CLE + plaquettes. 1 à 2 mini formation de personnel technique communaux	
2018	2 à 3 présentations élus et CLE + plaquettes. 1 à 2 mini formation de personnel technique communaux	
2019	2 à 3 présentations élus et CLE + plaquettes. 1 à 2 mini formation de personnel technique communaux	
PLAN DE FINANCEMENT		
Montant estimatif (HT):	10 000 €	
Temps : 3 jours par présentation élus + plaquette / 2 jours par mini-formation donc de l'ordre de 10 jours annuels		
Identification des financeurs et taux de financement:		
<u>Etat</u>	<u>Région</u>	
20%	30%	
<u>CG84</u>	<u>SIRCC</u>	
20%	30%	
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE		
Action	Objectif	Echéance
Nombre de présentations Conseil syndical et CLE réalisées	100%	suivant échéancier prévisionnel
Nombre de mini-formations personnel technique collectivités réalisées	100%	suivant échéancier prévisionnel
Production de 2 à 3 plaquettes synthétiques par an	100%	2014-2019
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES		
* Communication auprès du grand public (mise en ligne des splaquettes synthétiques thématiques sur site internet SIRCC)		

Axe 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations

Fiche action n°2.1

Mutualisation de la collecte d'informations pendant et après un épisode d'inondation

Maître d'ouvrage : **SIRCC**

Partenaires associés : **PNRL / DDT**

Montant estimé de l'action (€HT) : **40 000 €**

OBJECTIF

- Conserver la mémoire des conséquences des inondations
- Mieux connaître le déroulement des crues

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif de cette action est de mettre en commun les informations récoltées par les acteurs du territoire lors de chaque épisode de crue significatif. Les informations pourront être recueillies auprès des communes, des riverains (...) et pourront être de nature diverses (témoignages, photos, vidéos, articles de journal,...). Cette action consistera également à organiser, après chaque épisode de crue significatif : des levés de laisses de crue, des levés topographiques, des survols aériens des zones sinistrées,... Ces informations pourront être ensuite reprises par les bases de données sur les inondations existantes auprès du PNRL et de la DDTM (BDHI).

Le SIRCC sera en charge de la récolte, de la mutualisation et compilation de ces données qui seront mises à dispositions du public par le biais du site internet du SIRCC (cf. Action 1.2).

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du périmètre du PAPI

NB: PPRI prescrit sur le 26 juillet 2002 sur les communes de: Viens, Saint Martin de Castillon, Castellet, Saignon, Caseneuve, Gignac, Rustrel, Apt, Villard, Saint Saturnin les Apt, Gargas, Roussillon, Bonnieux, Lacoste, Ménerbes, Goult, Murs, Jocas, Gordes, Saint Pantaléon, Beaumettes, Oppède, Cabrières d'Avignon, Maubec, Robion, Les Taillades et Cavaillon.



ECHEANCIER PREVISIONNEL

2014-2015	Identification des personnes pouvant recueillir des informations sur les inondations.
2014-2019	Mise en œuvre de la collecte selon les événements pluviométriques sur le bassin versant

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif (HT):		40 000 €		
Identification des financeurs et taux de financement:				
<u>Etat</u>	<u>Région</u>	<u>CG84</u>	<u>SIRCC</u>	<u>Communes</u>
50%	20%	10%	20%	0%

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Identification des personnes "ressource"	100%	2015
Mise en œuvre de la collecte		2019

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

- * Présentation de l'action en comité syndical (Cf. action 1.5)
- * Diffusion de la mise en œuvre de cette mutualisation dans sites internet PNRL - SIRCC

Axe 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations

Fiche action n°2.2

Amélioration de la prévision mise en place par le SPC

Maître d'ouvrage : **SPC GD**

Partenaires associés : **SIRCC**

Montant estimé de l'action (€HT) : **50 000 €**

OBJECTIF

- Amélioration du système de prévision et d'alerte de crue
- Amélioration de la vigilance

DESCRIPTION DE L'ACTION

Optimisation et utilisation de lame d'eau radar dans les modèles pluie/débit spatialisés

Mesures et analyse des événements pluviométriques intenses.

Amélioration de la connaissance sur du fonctionnement des karsts lors d'évènement pluviométriques intenses. Etude en partenariat avec des laboratoires de recherche

Mise en place progressive de modèles de prévisions en temps réel aux stations du tronçon réglementaire (St-Martin, Apt et Oppède).

Note : L'avancée de cette action dépendra du nombre d'épisodes significatifs récents pouvant permettre un bon calage des modèles

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du périmètre du PAPI

NB: PPRI prescrit sur le 26 juillet 2002 sur les communes de: Viens, Saint Martin de Castillon, Castellet, Saignon, Caseneuve, Gignac, Rustrel, Apt, Villard, Saint Saturnin les Apt, Gargas, Roussillon, Bonnieux, Lacoste, Ménerbes, Gault, Murs, Jocas, Gordes, Saint Pantaléon, Beaumettes, Oppède, Cabrières d'Avignon, Maubec, Robion, Les Taillades et Cavaillon.



ECHEANCIER PREVISIONNEL

2014-2015	Etude de modélisation
2014	Optimisation du système Calamar
2014	Optimisation des stations

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif (HT):			50 000 €
Identification des financeurs et taux de financement:			
Etat (SPC)	Région	CG84	SIRCC
100%	0%	0%	0%

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Réalisation d'un indicateur de vigilance sur le Calavon-Coulon	100%	2014
Réalisation d'un modèle pluie/débit à Apt	100%	2014
Réalisation d'un modèle de prévision à Oppède	100%	2015

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

- * Présentation du dispositif en comité syndical (Cf. action 1.5)
- * Réunions avec les communes
- * Réunions du comité de pilotage
- * Communication auprès du grand public (articles de presse, site internet, inauguration,...)

Axe 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations

Fiche action n°2.3

Mise en place d'un service d'avertissement de pluies intenses en temps réel (suivi météorologique)

Maître d'ouvrage : **SIRCC**

Partenaires associés : **Communes / SPC**

Montant estimé de l'action (€HT) : **150 000 €** (montant maximal -choix d'un dispositif privé-)

OBJECTIF

- Améliorer l'alerte
- Améliorer la gestion de crise
- Assurer la sauvegarde des populations

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action vise à inciter les communes à se doter d'un système d'anticipation de l'évènement en temps réel.

Il s'agit d'exposer les avantages et les inconvénients des deux systèmes existants (présentés brièvement ci-après) et aboutir sur la mise en oeuvre effective d'un des dispositifs par l'ensemble des communes du Bassin Versant :

- Le système APIC couplé au dispositif Vigicrue (public / gratuit):

L'avertissement de Pluies Intenses à l'échelle des Communes (APIC) est une prestation gratuite (après abonnement auprès de Météo France) qui permet un avertissement via un appel téléphonique automatique, un SMS et un courriel sur l'aggravation de l'aléa pluviométrique sur une commune. Les communes ainsi averties disposent du support de la préfecture pour la gestion opérationnelle de l'évènement et de l'accès à une information générique via le répondeur vigilance en cours de développement.

Le dispositif Vigicrue du SPC qui fournit des données, en temps réel, sur les mesures au niveau des stations hydrométriques d'Oppède, Apt, Saint-Martin-de-Castillon et Oppedette. Ce système, public, est gratuit et disponible sur internet. Des cartes de vigilance "crues" sont également fournies.

- L'assistance d'un prestataire pour la gestion du risque inondation (privé / payant):

Payante, cette solution est calibrée afin de fournir aux communes une aide à la gestion et à l'anticipation des inondations. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision et d'un accompagnement des acteurs locaux dans la gestion de crise. Ce type de système pourra être proposé à une échelle intercommunale ou sur certaines communes stratégiques du Bassin Versant.

Le montant estimé de l'action mentionné plus haut correspond à la solution d'assistance par un prestataire privé.

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du périmètre du PAPI

NB: PPRI prescrit sur le 26 juillet 2002 sur les communes de:
Viens, Saint Martin de Castillon, Castellet, Saignon, Caseneuve,
Gignac, Rustrel, Apt, Villard, Saint Saturnin les Apt, Gargas,
Roussillon, Bonnieux, Lacoste, Ménerbes, Goult, Murs, Joucas,
Gordes, Saint Pantaléon, Beaumettes, Oppède, Cabrières
d'Avignon, Maubec, Robion, Les Taillades et Cavaillon.



ECHEANCIER PREVISIONNEL				
2014	Présentation des dispositifs			
2015	Choix du système			
2016 - 2019	Expérimentation			
PLAN DE FINANCEMENT				
Montant estimatif (HT):		150 000 €	(25K€ / an pour le dispositif privé)	
Identification des financeurs et taux de financement:				
<u>Etat</u>	<u>Région</u>	<u>CG84</u>	<u>SIRCC</u>	<u>Communes</u>
50%	20%	10%	0%	20%
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE				
Action		Objectif	Echéance	
Présentation des dispositif		100%	2014	
Choix du dispositif		100%	2015	
Expérimentation			2019	
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES				
* Présentation de la problématique en comité syndical (Cf. action 1.5)				
* Présentation des dispositifs par le SPC (APIC - Vigicrue) / Prestataire privé.				

Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise

Fiche action n°3.1

Mise en oeuvre d'une réflexion pour clarifier le rôle du SIRCC en période de gestion de crise

Maître d'ouvrage : **SIRCC**

Partenaires associés : **SPC / Communes / SDIS / ASA / Préfecture / CG84**

Montant estimé de l'action (€HT) : **40 000 €**

OBJECTIF

- Améliorer la gestion de crise
- Améliorer l'alerte

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif de la mission est de clarifier la répartition des rôles entre tous les intervenants en période de crise : le SIRCC et les acteurs associés (Communes, Intercommunalités, ASA de canaux d'irrigation, etc...).

Cette clarification permettra l'optimisation de la transmission opérationnelle de l'information entre l'amont et l'aval du bassin versant en période d'inondation et entre les différents acteurs du territoire.

Cette étude comprendra deux volets : opérationnel et juridique.

L'action consiste à définir:

- * le "qui-fait-quoi" au sein du SIRCC mais également entre les différents organismes pouvant intervenir dans la gestion de crise (ASA Canaux, communes, préfecture,...)
- * les sites d'intervention (et d'observation) stratégique seront définis.
- * le choix d'un site d'accueil pour la gestion centralisée de la crise afin de:
 - centraliser les informations en provenance des différentes communes
 - communiquer les informations pertinentes aux acteurs intervenants en période de crise
 - l'assistance du SIRCC dans les cellules de crise de certaines communes stratégiques (Apt, Cavaillon)

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du périmètre du PAPI

NB: PPRI prescrit sur le 26 juillet 2002 sur les communes de: Viens, Saint Martin de Castillon, Castellet, Saignon, Caseneuve, Gignac, Rustrel, Apt, Villard, Saint Saturnin les Apt, Gargas, Roussillon, Bonnieux, Lacoste, Ménerbes, Goult, Murs, Jocas, Gordes, Saint Pantaléon, Beaumettes, Oppède, Cabrières d'Avignon, Maubec, Robion, Les Taillades et Cavaillon.



ECHEANCIER PREVISIONNEL

2014 Répartition des rôles clarifiée

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif (HT): **40 000 €**

Identification des financeurs et taux de financement:

Etat	Région	CG84	SIRCC
0%	35%	20%	45%

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Mode opératoire défini	100%	2014

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

- * Présentation du mode opératoire en comité syndical (Cf. action 1.5)
- * Sollicitation spécifique des communes opérationnelles actuellement en temps de crise

Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise

Fiche action n°3.2

Accompagnement dans l'élaboration et la mutualisation des PCS des communes du Vaucluse "volet inondation"

Maître d'ouvrage : **SIRCC**

Partenaires associés : **Communes**

Montant estimé de l'action (€HT) : **5 000 €**

OBJECTIF

- Coordonner et mutualiser les dispositifs de gestion de crise à l'échelle intercommunale
- Améliorer la gestion de crise
- Améliorer l'alerte

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur les 36 communes du bassin versant du Calavon-Coulon, 28 sont situées sur le département de Vaucluse. A la fin 2012, 14 de ces 28 communes ne disposent d'aucun Plan Communal de Sauvegarde (Cf. §4.2 pièce C diagnostic).

Cette action vise à inciter les communes du Vaucluse à réaliser leur PCS, qui sera rendu obligatoire dans le cadre du PPRI actuellement en cours de réalisation.

Au-delà de la réalisation d'un plan de gestion de crise communal, le PCS constitue un très bon point d'entrée pour développer d'autres actions de prévention : information préventive (réglementaire -DICRIM- ou non), réduction de la vulnérabilité des enjeux en zone inondable, prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

- Dans un premier temps, il s'agit d'inciter et d'expliquer aux communes qui le souhaitent, la nécessité de mettre en place leur PCS de manière autonome et rédiger leur dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Des contacts et partenariats auprès de l'association CYPRES, PREDICT, ou autre organisme seront recherchés.

- Dans un second temps, le SIRCC pourra, sur demande de la commune, l'assister sur la rédaction du volet inondation. Il veillera notamment à la cohérence des PCS notamment lorsque les problématiques concernent des territoires mitoyens.

TERRITOIRE CONCERNE

Communes concernées :

Lioux, Murs, Joucas, Gordes, Roussillon, Goult, Saint-Pantaléon, Beaumettes, Ménherbes, Lacoste, Bonnieux, Castellet, Viens, Gignac.

NB: Seule la commune de Lioux n'est pas concerné par le PPRI prescrit le 26 juillet 2002.



ECHEANCIER PREVISIONNEL				
2015	Actions de communication auprès des communes / Lancement des 1ier PCS			
2016	Réalisation des PCS			
2017	Réalisation d'un PCS intercommunal (selon le bilan à mi-parcours)			
PLAN DE FINANCEMENT				
Montant estimatif (HT):		5 000 €		
Identification des financeurs et taux de financement:				
<u>Etat</u>	<u>Région</u>	<u>CG84</u>	<u>SIRCC</u>	
0%	30%	20%	50%	
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE				
Action		Objectif	Echéance	
Actions de communication auprès des communes		100%	2015	
Réalisation des 14 PCS manquants du Vaucluse		30%	2016	
Réalisation d'un PCS intercommunal		fixé à mi-parcours	2017	
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES				
* Présentation de la problématique en comité syndical (Cf. action 1.5)				
* Action individuelle de communication auprès des communes interressées.				
* Diffusion des DICRIM / PCS sur le site internet du SIRCC et dans les journaux communaux				

Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise

Fiche action n°3.3

Mise en oeuvre d'exercices de secours à l'échelle de la plaine du Calavon Coulon

Maître d'ouvrage : **SDIS / SIDPC 84**

Partenaires associés : **SPC / SIRCC / Associations / Communes**

Montant estimé de l'action (€HT) : **0 €**

OBJECTIF

- Informer et sensibiliser les élus du bassin versant
- Tester les procédures des PCS et identifier les acteurs de la gestion de crise
- Fiabiliser la gestion de crise
- Assurer la sauvegarde des populations

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action vise l'organisation d'un ou plusieurs exercices de secours dans les communes impactées par le risque inondation. A cet effet une personne de la Préfecture de Vaucluse sera mise à disposition des communes pour organiser cet événement.

Cette action vient à la suite de l'action d'élaboration des PCS, et selon l'état d'avancement des communes. Elle sera lancée à partir de 2016 et les exercices pratiques seront mis en oeuvre sur la seconde moitié de la durée du PAPI.

Plusieurs étapes préalables sont nécessaires pour la bonne organisation de ces exercices de secours:

- * Réunions de préparation avec l'ensemble des acteurs concernés (préfecture, communes, EPCI, SDIS et gestionnaires de réseaux, associations de sinistrés,...)
- * Réalisation d'un scénario inondation sur la base du PPRI du Calavon Coulon
- * Définition du type d'exercice (état major, terrain,...)

A la suite de chaque exercice, sera organisée une réunion "retour d'expériences" entre les différents acteurs permettant la prise en compte de nouveaux éléments, l'ajustement et l'actualisation des PCS.

Pour aider à l'organisation de ces exercices, la préfecture du Vaucluse met à disposition des communes un consultant.

Pour optimiser la gestion de crise en cas d'inondation, ces exercices devront être menés 1 fois par an et devront s'adapter aux évolutions des dispositifs de prévision et d'alerte du territoire menés en parallèle par le biais de l'action 2.3.

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du périmètre du PAPI a priori (à préciser lors de la réalisation de l'action)

NB: PPRI prescrit sur le 26 juillet 2002 sur les communes de: Viens, Saint Martin de Castillon, Castellet, Saignon, Caseneuve, Gignac, Rustrel, Apt, Villard, Saint Saturnin les Apt, Gargas, Roussillon, Bonnieux, Lacoste, Ménerbes, Goult, Murs, Joucas, Gordes, Saint Pantaléon, Beaumettes, Oppède, Cabrières d'Avignon, Maubec, Robion, Les Taillades et Cavaillon.



ECHEANCIER PREVISIONNEL			
2016	Mise en place du protocole avec les acteurs concernées		
2017 - 2019	Organisation des exercices de secours		
PLAN DE FINANCEMENT			
Montant estimatif (HT):		0 €	
Identification des financeurs et taux de financement:			
<u>Etat</u>	<u>Région</u>	<u>CG84</u>	<u>SIRCC</u>
0%	0%	0%	0%
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE			
Action		Objectif	Echéance
mise en place du protocole		100%	2016
réalisation des exercices de secours 1*par an		100%	2017-2019
actualisation des PCS au regard du bilan des exercices		100%	2017-2019
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES			
* Information en comité syndical (Cf. action 1.5)			
* Communication auprès du grand public après chaque exercice mené (article presse locale et flash info sur le site internet SIRCC)			

Axe 4 : La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Fiche action n°4.1

Incitation et coordination pour la réalisation des études de prise en compte du risque inondation par ruissellement

Maître d'ouvrage : **SIRCC / PNRL**

Partenaires associés : **Intercommunalité / DDT**

Montant estimé de l'action (€HT) : **5 000 €**

OBJECTIF

- informer et sensibiliser les élus du bassin versant
- intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le diagnostic de territoire réalisé met en évidence l'existence d'un risque associé au ruissellement pour plusieurs communes du Bassin Versant et une absence de prise en compte de ce risque dans l'aménagement du territoire.

Cette action vise à rappeler ce risque aux communes et à proposer une réflexion en plusieurs étapes :

- Tout d'abord la possibilité de transfert de la gestion du pluvial vers les EPCI (ce débat devra se poursuivre au sein des conseils municipaux des communes concernées)
- La localisation des risques sur le territoire,
- La réalisation d'une fiche conseil sur les types d'aménagements ou les solutions à mettre en oeuvre sur les zones concernées par le risque (rétention à la parcelle, zones de reculs, zones réservées pour la rétention,...). Cette fiche sera projetée et expliquée en Comité Syndical.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Communes du Vaucluse à l'exception d'Oppède qui possède d'ores et déjà un schéma directeur pluvial.

NB: PPRI prescrit sur le 26 juillet 2002 sur les communes de: Viens, Saint Martin de Castillon, Castellet, Saignon, Caseneuve, Gignac, Rustrel, Apt, Villard, Saint Saturnin les Apt, Gargas, Roussillon, Bonnieux, Lacoste, Ménerbes, Goult, Murs, Joucas, Gordes, Saint Pantaléon, Beaumettes, Oppède, Cabrières d'Avignon, Maubec, Robion, Les Taillades et Cavaillon.



ECHEANCIER PREVISIONNEL

2015-2016	réalisation du guide et sensibilisation des élus

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif (HT):		5 000 €		
Identification des financeurs et taux de financement:				
Etat	Région	CG84	SIRCC	Communes
50%	20%	10%	20%	0%

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Réunion d'information en conseil syndical	100%	2015

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

* Présentation de la problématique en comité syndical (Cf. action 1.5)

Axe 4 : La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Fiche action n°4.2

Action d'assistance et de communication pour faciliter et promouvoir la prise en compte du risque inondation dans les documents communaux d'urbanisme

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du SCOT Cavaillon Coustellet Isle-sur-la-Sorgue

Partenaires associés : PNRL (service urbanisme) / Intercommunalités

Montant estimé de l'action (€HT) : 5 000 €

OBJECTIF

- informer et sensibiliser la population et les élus du bassin versant
- intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le syndicat mixte du SCOT bassin de vie Cavaillon – Coustellet – Isle sur la Sorgue s'engage à porter une action d'assistance et de communication dans le but de faciliter, de promouvoir et d'adapter au contexte communal la prise en compte du risque inondation dans les documents communaux.

Les cibles de cette action sont :

- les communes qui ne disposent pas de PLU (Cavaillon, Robion, Taillades, Cabrières d'Avignon et Oppède) et qui envisagent son élaboration avant 2019,
- la commune dotée d'un PLU (Maubec) dans le cadre d'une révision de son document d'urbanisme.

Cette action consisterait :

- en une assistance à la réalisation des cahiers des charges à destination des bureaux d'étude en charge de la rédaction du document communal.
- en la réalisation d'un document explicatif intégrant les préconisations et recommandations du SCoT qui sera diffusé à l'ensemble des communes.

Cet outil permettra aux communes :

- d'intégrer dès le début de leurs réflexions la problématique de la gestion du risque,
- d'aider à la décision pour l'élaboration des plans d'urbanisme,
- de mettre en évidence, de manière concrète, les conséquences de l'application des recommandations du SCoT sur le territoire communal.

TERRITOIRE CONCERNE

Les communes du bassin versant situées dans le périmètre du SCoT Cavaillon - Coustellet - l'Isle sur la Sorgue: Cavaillon, Les Taillades, Robion, Maubec, Oppède et Cabrières-d'Avignon.

NB: PPRI prescrit sur le 26 juillet 2002 sur les communes visées par l'action



ECHEANCIER PREVISIONNEL				
2014 - 2019	Selon opportunité de réalisation ou de révision de PLU			
PLAN DE FINANCEMENT				
Montant estimatif (HT):		5 000 €		
Identification des financeurs et taux de financement:				
<u>Etat</u>	<u>Région</u>	<u>CG84</u>	<u>SIRCC</u>	<u>Porteurs SCOT</u>
50%	30%	0%	20%	0%
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE				
Action			Objectif	Echéance
Assistance à la réalisation de cahier des charges			100%	2019
Réalisation d'un document explicatif			100%	2019
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES				
* Réalisation d'une plaquette à destination des communes précisant les préconisations du SCoT pour la prise en compte de la problématique de leur territoire.				
* Présentation de la problématique en comité syndical (Cf. action 1.5)				

Axe 4 : La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Fiche action n°4.3

Collaboration SIRCC / PNRL pour assister les communes dans la prise en compte du risque inondation dans leur projet et documents d'urbanisme

Maître d'ouvrage : PNRL / SIRCC

Partenaires associés : SCoT

Montant estimé de l'action (€HT) : 0 €

OBJECTIF

- informer et sensibiliser les élus du bassin versant
- intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le PNRL est consulté pour avis sur les documents d'urbanisme en cours d'élaboration ou de révision.
Le SIRCC propose d'être associé au PNRL pour toutes ces consultations.

Dans ce cadre, le SIRCC donnera son avis technique sur l'adéquation des projets de la commune avec les risques potentiels d'inondation sur le territoire. Il veillera à ce que l'ensemble des aléas identifiés dans le diagnostic du PAPI soit pris en compte.

Pour rappel, le PNRL intervient auprès des communes sur les aspects « gestion des sols et des paysages » dans le cadre de la Charte du Parc. L'implication du SIRCC permettra une intervention spécifique sur les aspects « débordement de cours d'eau » et « ruissellement ».

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du périmètre du PAPI

NB: PPRI prescrit sur le 26 juillet 2002 sur les communes de: Viens, Saint Martin de Castillon, Castellet, Saignon, Caseneuve, Gignac, Rustrel, Apt, Villard, Saint Saturnin les Apt, Gargas, Roussillon, Bonnieux, Lacoste, Ménerbes, Goult, Murs, Jocas, Gordes, Saint Pantaléon, Beaumettes, Oppède, Cabrières d'Avignon, Maubec, Robion, Les Taillades et Cavaillon.



ECHEANCIER PREVISIONNEL

2014 - 2019	Mission d'assistance

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif (HT):			0 €
Identification des financeurs et taux de financement:			
<u>Etat</u>	<u>Région</u>	<u>CG84</u>	<u>SIRCC</u>
0%	0%	0%	0%

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Prise en compte des préconisations SIRCC dans les projets communaux	50%	2019

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

* Présentation du service proposé en comité syndical

Axe 5 : La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Fiche action n°5.1

Mobilisation des maitres d'ouvrages potentiels sur la mise en place d'actions de réduction de la vulnérabilité

Maître d'ouvrage : **SIRCC**

Partenaires associés : **PNRL / CCI / Communes / Intercommunalités**

Montant estimé de l'action (€HT) : **10 000 €**

OBJECTIF

- Sensibiliser les communes, intercommunalités et CCI à l'intérêt de réduire la vulnérabilité du bâti face aux inondations

DESCRIPTION DE L'ACTION

Ce sont principalement les **enjeux bâtis publics, activités économiques et habitats privés** qui sont concernés par cette démarche. Il s'agit de **mobiliser** les acteurs compétents sur la thématique de la réduction de la vulnérabilité et **définir le maître d'ouvrage** porteur de ce type d'actions.

Une fois cette démarche accomplie, il s'agira de lancer à mi-parcours du PAPI, une série d'expertises et diagnostics ciblés de réduction de la vulnérabilité sur ces bâtiments (Cf. fiche 5.3). Une nouvelle enveloppe financière sera prévue à cet effet.

La mobilisation pourra s'appuyer sur les résultats de l'analyse multicritères disponible dans le présent dossier (cf. Pièce F). Des réunions de sensibilisation et des documents de communication spécifiques seront réalisés.

L'effort se concentrera, dans un premier temps, sur les enjeux publics sensibles et stratégiques situés en zone inondable.

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du périmètre du PAPI

NB: PPRI prescrit sur le 26 juillet 2002 sur les communes de: Viens, Saint Martin de Castillon, Castellet, Saignon, Caseneuve, Gignac, Rustrel, Apt, Villard, Saint Saturnin les Apt, Gargas, Roussillon, Bonnieux, Lacoste, Ménerbes, Goult, Murs, Jocas, Gordes, Saint Pantaléon, Beaumettes, Oppède, Cabrières d'Avignon, Maubec, Robion, Les Taillades et Cavaillon.



ECHEANCIER PREVISIONNEL

2014 - 2019	Actions de communication sur la réduction de la vulnérabilité / recherche de maîtres d'ouvrage
--------------------	--

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif (HT):			10 000 €
Identification des financeurs et taux de financement:			
<u>Etat</u>	<u>Région</u>	<u>CG84</u>	<u>SIRCC</u>
50%	30%	0%	20%

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Minimum 2 réunions de sensibilisation (élus / CCI / Interco,...)	100%	2019
Plaquette d'information sur la thématique de la réduction de la vulnérabilité	100%	2017

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

- * Présentation et information de l'action en comité syndical (Cf. action 1.5)
- * Réunions d'informations spécifiques auprès des gestionnaires pré-identifiés.

Axe 5 : La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Fiche action n°5.2

Réduction de la vulnérabilité agricole

Maître d'ouvrage : **SIRCC**

Partenaires associés : **Chambre d'agriculture 84**

Montant estimé de l'action (€HT) : **25 000 €**

OBJECTIF

- Réduire durablement les vulnérabilités biens et des personnes situés en zone inondable

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit de mener un diagnostic préalable permettant de caractériser la vulnérabilité associée aux enjeux agricoles: cultures, bétail, exploitations.

Cette étude aura pour objectifs:

- de caractériser les enjeux agricoles en zone inondable (exploitations concernées, impact de l'ouvrage sur l'activité agricole, les cultures, les bâtiments, les élevages)
- animer le groupe des exploitants concernés par l'aménagement
- réaliser des diagnostics individuels à la demande des exploitants
- proposer des mesures de réduction de la vulnérabilité adaptées: descriptif technique, enveloppe financière et clé de financement possible)

TERRITOIRE CONCERNE

Potentiellement, ensemble du périmètre du PAPI

NB: PPRI prescrit sur le 26 juillet 2002 sur les communes de: Viens, Saint Martin de Castillon, Castellet, Saignon, Caseneuve, Gignac, Rustrel, Apt, Villard, Saint Saturnin les Apt, Gargas, Roussillon, Bonnieux, Lacoste, Ménerbes, Goult, Murs, Jocas, Gordes, Saint Pantaléon, Beaumettes, Oppède, Cabrières d'Avignon, Maubec, Robion, Les Taillades et Cavaillon.



ECHEANCIER PREVISIONNEL

2014	Caractérisation des enjeux agricoles
2015	Diagnostic et propositions de mesure

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif (HT): **25 000 €**

Identification des financeurs et taux de financement:

Etat	Région	CG84	SIRCC	CA84
50%	30%	0%	20%	0%

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Caractérisation des enjeux agricoles	100%	2014
Diagnostic et propositions de mesure	100%	2015

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

- * Réunions avec les communes
- * Communication auprès du grand public (articles de presse, site internet, inauguration,...)

Axe 5 : La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Fiche action n°5.3

Diagnostics ciblés de vulnérabilité face aux inondations (hors enjeux agricoles)

Maître d'ouvrage : **SIRCC**

Partenaires associés : **Communes ou Intercommunalités**

Montant estimé de l'action (€HT) : **50 000 €**

OBJECTIF

- Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif est ici de qualifier la vulnérabilité des enjeux en zone inondable **sur la partie aval du territoire (Robion, Cavaillon)** et principalement **en rive droite**. Les enjeux visés sont : les habitations, les bâtiments publics, les activités économiques et éventuellement les réseaux, **non aggravés par le projet d'aménagement de la plaine aval** (fiche 7.2).

L'action a 2 niveaux d'intervention :

1. Localisation des secteurs- cibles puis "diagnostic de réduction de la vulnérabilité" spécifiques sur les enjeux bâtis"
2. Actions ciblées pour les secteurs à enjeux bâtis.

Diagnostic de définition des zones à enjeux : L'analyse se basera sur les documents existants et prendra en compte les éléments

disponibles dans l'analyse multi-critères réalisée dans le cadre de l'élaboration du dossier PAPI.

Il s'agira de fournir une vision globale de la vulnérabilité du territoire, d'identifier les secteurs sensibles et de les prioriser.

Actions ciblées pour les secteurs à enjeux bâtis :

Cette action vise à réaliser 20 diagnostics de vulnérabilité sur le bâti existant dans des secteurs pré-identifiés comme fortement vulnérable au risque d'inondation.

Ces diagnostics, basés sur les documents existants et des entretiens auprès des propriétaires / gestionnaires donneront lieu à des questionnaires qui qualifieront la vulnérabilité du bâti, son aléa, ses caractéristiques et proposeront des mesures de réduction de la vulnérabilité en concertation avec les acteurs rencontrés.

Les ouvrages/ mesures à mettre en place seront précisés au niveau projet et un chiffrage sera réalisé.

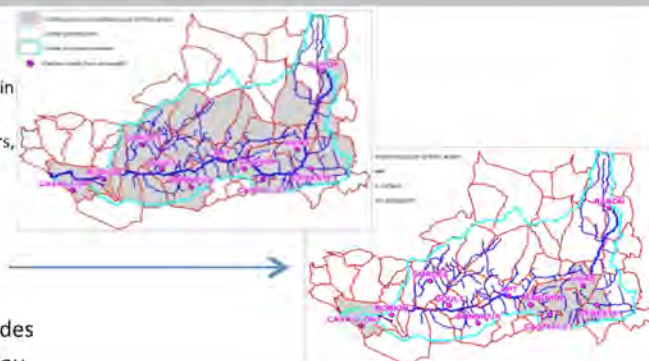
Des compléments topographiques pourront être nécessaires afin, notamment, de définir précisément les cotes de seuil.

Cette action sera mise en lien avec la fiche 5.1, notamment pour qualifier précisément la maîtrise d'ouvrage de ces opérations. A mi-parcours du PAPI, une nouvelle enveloppe financière pourra être définie pour rentrer dans la phase de mise en oeuvre.

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du territoire pour le diagnostic

NB: PPRI prescrit sur le 26 juillet 2002 sur les communes de: Viens, Saint Martin de Castellon, Castellet, Saignon, Caseneuve, Gignac, Rustrel, Apt, Villard, Saint Saturnin les Apt, Gargas, Roussillon, Bonnieux, Lacoste, Ménerbes, Goult, Murs, Joucas, Gordes, Saint Pantaléon, Beaumettes, Oppède, Cabrières d'Avignon, Maubec, Robion, Les Taillades et Cavaillon.



Actions ciblées pour les sites spécifiques :

- Quartier del'Isle du Temple (Cavaillon)
- ZEC sur le Calavon en amont d'Apt (secteur signalé comme des zones naturelles d'expansion de crues favorables localement au ralentissement des écoulements dans le SAGE)

ECHEANCIER PREVISIONNEL				
2016	Détermination du maître d'œuvre			
2016-2017	Réalisation du diagnostic de définition des zones à enjeux			
2017-2018	Réalisation de diagnostics spécifiques			
PLAN DE FINANCEMENT				
Montant estimatif (HT):		50 000 €		
Identification des financeurs et taux de financement:				
<u>Etat</u>	<u>Région</u>	<u>CG84</u>	<u>SIRCC</u>	<u>Communes ou intercommunalités</u>
50%	20%	10%	20%	0%
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE				
Action		Objectif	Echéance	
Détermination du maître d'œuvre		100%	2016	
Réalisation du diagnostic de définition des zones à enjeux		100%	2017	
Réalisation de diagnostics spécifiques		100%	2018	
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES				
* Réunions avec les communes/ riverains concernés - Appui auprès de partenaires extérieurs (CCI, associations, experts habitats..)				
* Réunions du comité de pilotage				
* Communication auprès du grand public (site internet du SIRCC)				

Axe 5 : La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Fiche action n°5.4

Travaux d'Entretien de la végétation du Calavon-Coulon et ses affluents

Maître d'ouvrage : **SIRCC**

Partenaires associés : **PNRL**

Montant estimé de l'action (€HT) : **500 000 €**

OBJECTIF

- Mise en place d'un schéma cohérent de gestion globale à l'échelle du BV : de la végétation du lit et des berges, des atterrissements, d'opérations de requalification de la ripisylve,...

DESCRIPTION DE L'ACTION

Des actions de gestion de la végétation du lit et des berges, des embâcles et des atterrissements sont déjà mis en oeuvre par le Syndicat au travers du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien. Ces travaux ont un rôle prépondérant dans la prévention et la réduction des phénomènes de débordement, au droit des secteurs à enjeux forts, notamment en limitant le risque de départ d'embâcles.

Dans le Schéma de restauration physique et d'entretien de la végétation du lit et des berges du Calavon-Coulon (SREC) et de ses affluents, une mise en cohérence avec l'Etude de mobilité sera recherchée et en découleront un certain nombre d'actions localisées et priorisées au regard des résultats de cette étude.

L'objectif final du Schéma étant de poursuivre plusieurs objectifs : ralentissement des écoulements au droit des secteurs à faibles enjeux, interventions d'entretien au droit des secteurs à enjeux forts, continuité écologique (piscicole et transport solide), mise en valeur du cours d'eau (paysage, milieu naturel,...) dans l'objectif global de protection et respect des milieux aquatiques. Des tranches de travaux annuelles seront programmées, avec des périodes de retour définies selon les enjeux sectorisés et les objectifs à atteindre.

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du périmètre du PAPI

NB: PPRI prescrit sur le 26 juillet 2002 sur les communes de:
Viens, Saint Martin de Castillon, Castellet, Saignon, Caseneuve,
Gignac, Rustrel, Apt, Villard, Saint Saturnin les Apt, Gargas,
Roussillon, Bonnieux, Lacoste, Ménerbes, Goult, Murs, Jocas,
Gordes, Saint Pantaléon, Beaumettes, Oppède, Cabrières
d'Avignon, Maubec, Robion, Les Taillades et Cavaillon.



ECHEANCIER PREVISIONNEL				
2014	Mise en cohérence SCHRECC - Etude de mobilité			
2015-2019	Mise en œuvre du programme pluriannuel			
PLAN DE FINANCEMENT				
Montant estimatif (HT):		500 000 €		
Identification des financeurs et taux de financement:				
<u>Etat</u>	<u>Région</u>	<u>CG84</u>	<u>SIRCC</u>	<u>AE RM</u>
0%	30%	20%	20%	30%
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE				
Action			Objectif	Echéance
Mise en cohérence SCHRECC - Etude de mobilité			100%	2014
Mise en œuvre du programme pluriannuel			100%	2019
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES				
* Informations des riverains concernées par les opérations du SCHRECC				
* Publication sur le site internet du SIRCC				
* Présentation et information de l'action en comité syndical (Cf. action 1.5)				

Axe 6 : Le ralentissement des écoulements

Fiche action n°6.1

Reconquête des zones d'expansion de crue identifiées dans le SAGE (étude)

Maître d'ouvrage : **SIRCC**

Partenaires associés : **DREAL / Agence de l'Eau / Communes / PNRL / CA**

Montant estimé de l'action (€HT) : **100 000 €**

OBJECTIF

- Réduction de l'aléa
- Redonner un fonctionnement naturel au cours d'eau.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Selon la morphologie naturelle de la vallée, certaines zones inondables (= expansion naturelle des crues) apparaissent particulièrement importantes pour le ralentissement des écoulements et l'écêtement des crues.

Cette notion de "ralentissement dynamique" d'une partie de l'eau, sur des zones naturellement inondables, permet de réduire le débit de pointe de la crue et contribue ainsi à limiter les impacts de l'inondation à l'aval, où des zones fortement urbanisées sont implantées.

Parmi les zones inondables naturelles, peuvent être cités, sans exhaustivité, les secteurs amont d'Elgéasse au terrain d'aviation de St Martin-de-Castillon ainsi que l'ensemble des secteurs aval du pont Julien à Robion, autrefois très étendus et aujourd'hui fortement restreints du fait de l'incision du lit. Afin de contribuer à la réduction des aléas sur les zones fortement urbanisées, il convient de préserver ces zones stratégiques d'expansion des crues et plus globalement un espace fonctionnel tampon entre la rivière et les activités humaines.

Il s'agira dans un 1er temps de réaliser **une étude sur les secteurs identifiés comme présentant un enjeu majeur pour l'expansion des crues** dans le SAGE et estimer le volume réel d'eau "écêté" par ces zones.

Les objectifs de cette étude seront:

- * Inventorier précisément les opportunités de réouverture de lits majeurs sur la base de l'étude de mobilité du cours d'eau (localisation, description du secteur, définition des usages, contraintes foncière,...).
- * Evaluer les gains et les impacts (agricoles, hydrauliques, environnementaux, fonciers,...) de manière précise afin de juger de l'opportunité de ces réouvertures, de leur vocation (zone d'expansion de crue -ZEC-, réhabilitation d'espace de mobilité, remise en eau d'annexes hydrauliques,...) et des contraintes associées à leur réalisation.
- * Déterminer les modalités de mise en oeuvre de ces réouvertures et leur estimation financière (travaux).

Cette action définira le périmètre d'intervention de l'action 6.2 vouée à la mise en oeuvre des acquisitions foncières inhérentes à la réalisation des ZEC.

TERRITOIRE CONCERNE

L'étude portera sur l'ensemble du bassin versant mais les ZEC seront vraisemblablement définies sur le secteur signalé comme favorable au ralentissement des écoulements dans le SAGE: communes de Saignon, Caseneuve, Saint Martin-de-Castillon, Castellet, Céreste et Viens.

NB: PPRI prescrit le 26 juillet 2002 sur les communes de Saignon, Caseneuve, Saint Martin-de-Castillon, Castellet et Viens.



ECHEANCIER PREVISIONNEL					
2014	Désignation du maître d'œuvre				
2015-2016	Réalisation de l'étude				
PLAN DE FINANCEMENT					
		Montant estimatif (HT):	100 000 €		
Identification des financeurs et taux de financement:					
	<u>Etat</u>	<u>Région</u>	<u>CG84</u>	<u>SIRCC</u>	<u>AE RMC</u>
Si PPR approuvé	50%	10%	0%	20%	20%
PPR prescrit	50%	10%	0%	20%	20%
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE					
Action			Objectif	Echéance	
Désignation du maître d'œuvre			100%	2014	
Réalisation de l'étude			100%	2014-2015	
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES					
* Sollicitation éventuelle de riverains/exploitants agricoles afin de déterminer les contraintes foncières (en collaboration avec la CA 84)					
* Comité de pilotage spécifique avec les partenaires associés identifiés.					

Axe 6 : Le ralentissement des écoulements

Fiche action n°6.2

Actions de maîtrise foncière (et éventuellement travaux de réouverture) sur les secteurs identifiés au SAGE comme zone naturelle d'expansion de crue

Maître d'ouvrage : **SIRCC / PNRL**

Partenaires associés : **AE / SIRCC / PNRL / Communes / CG84 / CA / SAFER / CEN PACA**

Montant estimé de l'action (€HT) : **500 000 €**

OBJECTIF

- Contribuer à la réduction de l'aléa
- Contribuer à la restauration du fonctionnement naturel au cours d'eau.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Une maîtrise foncière et/ou d'usage est fortement conseillée sur les périmètres préalablement identifiés

(achat des terrains, convention de gestion, servitudes,...), en particulier sur les zones jugées les plus efficaces.

Cette maîtrise foncière ne suppose pas forcément l'acquisition des terrains. Le développement de conventions d'usages et de gestion public/privé (ex secteur de la Pérussière, en aval du pont Julien) est préconisé. Dans le cas où l'acquisition est souhaitable, elle sera réalisée par la collectivité la mieux adaptée (Commune, SIRCC, PNRL,...).

Dans le cadre de cette action, le SIRCC propose dans un 1er temps de réaliser une veille foncière au droit des secteurs pré-identifiés dans le SAGE et jugés comme opportuns dans l'étude définie dans l'action 6.1.

Dans un 2ème temps et selon les opportunités qui s'offrent aux personnes morales publiques, l'action a pour objectif de procéder à l'acquisition amiable, au dédommagement et/ou à la création de servitudes sur des zones naturelles d'expansion de crues appartenant à des propriétaires privés.

Les terrains qui seront acquis feront l'objet :

- soit de travaux de réouverture et de décorsetage du lit, nécessaires pour la remobilisation de ces zones (suppression de merlons, aménagement de bras secondaires, décaissement de terrains...).
- soit directement de mise en oeuvre de plans de gestion de la végétation du lit et des berges afin de préserver leurs fonctionnalités.

TERRITOIRE CONCERNE

Le secteur signalé comme favorable au ralentissement des écoulements dans le SAGE porte sur les communes de: Saignon, Caseneuve, Saint Martin-de-Castillon, Castelet, Céreste et Viens.

NB: PPRI prescrit le 26 juillet 2002 sur les communes de Saignon, Caseneuve, Saint Martin-de-Castillon, Castellet et Viens.



ECHEANCIER PREVISIONNEL					
2016	Mise en œuvre des conventions pour la réalisation de la veille foncière (avec la SAFER notamment)				
2017 - 2019	Acquisitions en fonction des opportunités / Travaux de réouverture				
PLAN DE FINANCEMENT					
Montant estimatif (HT):		500 000 €			
Identification des financeurs et taux de financement:					
<u>Etat</u>	<u>Région</u>	<u>CG84</u>	<u>SIRCC</u>	<u>PNRL</u>	<u>AE RM</u>
0%	0%	20%	20%	20%	40%
NB : Les travaux de réouverture sont éligibles au FPRNM de même que les acquisitions foncières sous condition d'une ACA favorable (montants estimés lors de la révision à mi-parcours)					
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE					
Action			Objectif	Echéance	
Mise en œuvre des conventions pour la réalisation de la veille foncière			100%	2016	
Acquisitions des parcelles identifiées dans l'action 6.1			20%	2017 - 2019	
Travaux de réouverture			20%	2018-2019	
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES					
* Actions de communication conjointe avec la chambre d'agriculture / SAFER à destination des exploitants					
* Réunions avec les communes impactées.					

Axe 7 : La gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Fiche action n°7.1

Accompagnement sur les aspects juridiques et de communication pour la mise en œuvre du programme de travaux

Maître d'ouvrage : **SIRCC**

Partenaires associés :

Montant estimé de l'action (€HT) : **30 000 €**

OBJECTIF

- Favoriser l'acceptation des projets de réduction de l'aléa inondation et leurs conséquences à l'échelle des territoires concernés.
- Assister le SIRCC dans la communication auprès du public sur des projets de réduction de l'aléa inondation
- Connaître les responsabilités techniques et juridiques

DESCRIPTION DE L'ACTION

La mise en œuvre du programme des projets de réduction de l'aléa inondation peut susciter des réticences de la part des usagers et riverains concernés. En effet, l'exercice de la solidarité amont/aval, rives droite/rive gauche et zones rurales/zone urbaines peut amener certains riverains à subir les conséquences de la protection d'autres populations.

Dans ce cadre, le SIRCC doit envisager la mise en œuvre d'initiatives de communication et de concertation dédiés à l'accompagnement de ces projets et l'association de ces publics. Son implication en tant que maître d'ouvrage de la majeure partie du programme de travaux réduit sa capacité à assurer ce rôle de médiation dans les cas les plus conflictuels. Cette situation peut donc nécessiter ponctuellement le recours à l'intervention d'un prestataire externe, doté de compétences en termes d'animation de processus de concertation ou de médiation. La mise en place d'une collaboration suivie avec un tel prestataire, basé sur un marché à bons de commandes, s'avère donc nécessaire à la mise en œuvre du programme de travaux. Cette mission nécessitera un cadrage initial, permettant de préciser les conditions et principes d'intervention de ce prestataire et du commanditaire.

Cette action permettra également de clarifier les responsabilités techniques et juridiques du SIRCC au regard des interventions liées au programme de travaux sur Digue. La résultante sera notamment la réécriture des statuts pour assurer une sécurisation juridique et administrative de l'entité porteuse du PAPI.

TERRITOIRE CONCERNE

Parties du territoire concernés par la mise en œuvre du programme de travaux et faisant l'objet de blocages par les riverains concernés: potentiellement tout le périmètre du PAPI.

NB: PPRI prescrit sur le 26 juillet 2002 sur les communes de:

Viens, Saint Martin de Castillon, Castellet, Saignon, Caseneuve, Gignac, Rustrel, Apt, Villard, Saint Saturnin les Apt, Gargas, Roussillon, Bonnieux, Lacoste, Ménerbes, Goult, Murs, Jocas, Gordes, Saint Pantaléon, Beaumettes, Oppède, Cabrières d'Avignon, Maubec, Robion, Les Taillades et Cavaillon.



ECHEANCIER PREVISIONNEL				
2014 - 2019		Animation de l'action		
PLAN DE FINANCEMENT				
Montant estimatif (HT):		30 000 €		
Identification des financeurs et taux de financement:				
<u>Etat</u>	<u>Région</u>	<u>CG84</u>	<u>SIRCC</u>	<u>PNRL</u>
20%	10%	20%	50%	0%
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE				
Action		Objectif	Echéance	
Désignation d'un prestataire pour la prise en charge juridique du SIRCC		100%	2015	
Elaboration de 6 documents de communication (plaquettes, expo,...)		1 / an	2019	
Nombre de situations locales facilitées (résultat)		100%	2019	
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES				
-				

Axe 7 : La gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Fiche action n°7.2 et 7.2a

Poursuivre le programme d'aménagement du Coulon sur l'ensemble de la plaine aval (Cavaillon / Robion) - Tranches 3 à 6

Maître d'ouvrage : **SIRCC**

Partenaires associés : **Communes / Etat**

Montant estimé de l'action (€HT) : **11 203 394 €**

11203K€ correspond aux coûts de réalisation des travaux de la tranche 3 à 6 pour un montant de 10 829 948€ auquel il faut ajouter 373 446€ d'étude nécessaire à la mise en œuvre de ces travaux.

OBJECTIF

- Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci. Tranche 3 à 6

DESCRIPTION DE L'ACTION

Mise en œuvre de la suite des travaux de lutte contre les inondations du Coulon sur les communes de Cavaillon et de Robion.

Le détail des aménagements est fourni dans la pièce E chapitre 2.

2014 : Tranche 3.2 : Reprise de la digue rive droite et recalibrage au niveau des Ratacans et consolidation d'un mur anti-bruit,

2015 : Tranche 3.1 et mur d'Androuin

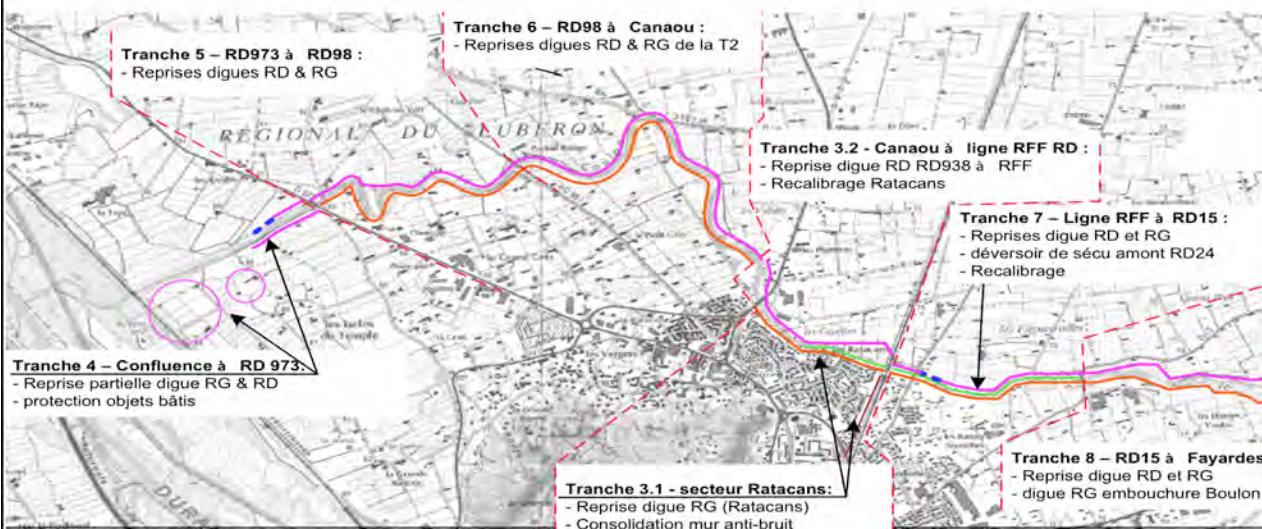
2016 : Tranche 4 : Iscles du temple (RD973 à la confluence), reprise partielle des digues rive gauche et droite et mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des habitations présentes,

2017 : Tranche 5 : rehausse de digue sur les Grands Grès (RD973 à RD98),

2018 : Tranche 6 : digues RD et RG sur 50% du linéaire

2019 : Tranche 6 : digues RD et RG sur les 50% restants

Mise en œuvre des mesures d'accompagnement écologique



TERRITOIRE CONCERNE

Communes concernées : Cavaillon et Robion

NB: PPRI prescrit sur ces communes le 26 juillet 2002. Date d'approbation retenue fin 2015.

La ville de Cavaillon est couverte par le PPRI Durance qui bénéficie d'une application anticipée. L'ensemble des travaux permettant de protéger la commune réunissent la condition d'éligibilité PPRI approuvé.



ECHEANCIER PREVISIONNEL				
2014	Tranches 3.2 (2 275 319 €HT)			
2015	Tranche 3.1 (1 651 113 €HT)			
2016	Tranche 4 (2 243 444 €HT)			
2017	Tranche 5 (1 874 821 €HT)			
2018	Tranche 6 (1 674 347 €HT)			
2019	Tranche 6 (1 484 350 €HT)			
PLAN DE FINANCEMENT				
Montant estimatif (HT):		11 203 394 €		
Identification des financeurs et taux de financement:				
	<u>Etat</u>	<u>Région</u>	<u>CG84</u>	<u>SIRCC</u>
Etude 7.2a	50%	10%	20%	20%
Travaux 7.2 PPRI Durance	40%	20%	20%	20%
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE				
Action		Objectif	Echéance	
Obtention des autorisations réglementaires (Tr 3.1 à 11)		100%	2014	
Réalisation des travaux (Tr 3.1 à 6)		100%	2019	
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES				
* Actions de communication définies et réalisées dans le cadre de l'action 7.1				

Axe 7 : La gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Fiche action n°7.2b

Missions de suivi écologique liées au programme d'aménagement du Coulon
sur l'ensemble de la plaine aval (Cavaillon / Robion)
Tranches 3 à 6

Maître d'ouvrage : **SIRCC**

Partenaires associés : **Communes / PNRL/ CEN PACA**

Montant estimé de l'action (€HT) : **232 000 €**

OBJECTIF

- Mise en œuvre des missions de suivi écologique. Tranche 3 à 6

DESCRIPTION DE L'ACTION

Chaque tranche de travaux nécessite :

Une phase état des lieux (année n-1) comprenant :

- Recueil des données spécifiques au site, inventaire et prospection du site,
- Evaluation des impacts, détermination des mesures de réductions des impacts et de compensation,
- Réalisation du dossier CNPN.

Une phase de coordination environnementale pendant le chantier (année n)

Etape préalable au chantier

- Reconnaissance de terrain concernant le castor,
- Balisage des zones sensibles,
- Marquages des arbres-gîtes à chiroptères,
- Plan anti prolifération des plantes envahissantes et/ou exotiques,
- Marquage des plants et repérage des saulaies,
- Validation des plans d'exécution,
- Formation environnementale du personnel de chantier.

Etape durant le chantier

- Suivi du castor, conservation des arbres-gîtes à chiroptères,
- Suivi du plan anti prolifération des plantes envahissantes et/ou exotiques,
- Suivi des plantations.

Une phase de suivi post-chantier (année n+1, n+2 et bilan n+6) :

- Suivi du castor, suivi des autres mammifères,
- Suivi des chiroptères, suivi des oiseaux,
- Suivi des reptiles et des amphibiens,
- Suivi de la reprise de la végétalisation et surveillance des espèces envahissantes.

TERRITOIRE CONCERNE

Communes concernées : Cavaillon et Robion

NB: PPRI prescrit sur ces communes le 26 juillet 2002. Date d'approbation retenue fin 2015.



ECHEANCIER PREVISIONNEL				
2014	Tranches 3.2 (40 500 €HT)			
2015	Tranche 3.1 (40 500 €HT)			
2016	Tranche 4 (36 500 €HT)			
2017	Tranche 5 (36 500 €HT)			
2018	Tranche 6 (36 500 €HT)			
2019	Tranche 6 (41 500 €HT)			
PLAN DE FINANCEMENT				
Montant estimatif (HT):		232 000 €		
Identification des financeurs et taux de financement:				
	<u>Etat</u>	<u>Région</u>	<u>CG84</u>	<u>SIRCC</u>
	0%	30%	20%	50%
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE				
Action		Objectif	Echéance	
Réalisation des missions de suivi pour chaque tranche de travaux		100%	2014-2018	
Réalisation de la mission de bilan retour 5 ans		100%	2024	
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES				
* Actions de communication définies et réalisées dans le cadre de l'action 7.1				

Axe 7 : La gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Fiche action n°7.3

Acquisitions foncières liées à la réalisation du Programme d'aménagement et de gestion globale de la plaine aval du Coulon

Maître d'ouvrage : **SIRCC**

Partenaires associés : **Communes / Etat**

Montant estimé de l'action (€HT) : **450 000 €**

OBJECTIF

- Contribution à la mise en œuvre de l'action 7.2

DESCRIPTION DE L'ACTION

Veille foncière et procédure d'achat visant à acquérir les terrains impactés par les aménagement ou participant aux mesures compensatoires du projet prévu dans le cadre de l'action 7.2 (tranches 3 à 8 du programme d'aménagement global de la plaine aval du Coulon), mais également ceux définis dans les phases ultérieures de réalisation (tranches 9 à 11 - cf. Pièce E chapitre 2). Une maîtrise foncière publique est indispensable pour la réalisation d'ouvrages de protection hydraulique. Il est à noter que le SIRCC a déposé (en parallèle des dossiers d'Autorisation) une Déclaration d'Utilité Publique sur l'ensemble du linéaire des travaux de la plaine aval.

Un lien avec l'action 6.2 "Actions de maîtrise foncière sur les secteurs identifiés au SAGE comme zone naturelle d'expansion de crue" sera fait.

TERRITOIRE CONCERNE

Communes concernées : Cavaillon et Robion

NB: PPRI prescrit sur ces communes le 26 juillet 2002.



ECHEANCIER PREVISIONNEL

2014	Mise en œuvre des conventions pour la réalisation de la veille foncière (avec la SAFER notamment)
2014-2019	Acquisitions foncières / Détermination des possibilités de dédommagement

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif (HT): **450 000 €**

Identification des financeurs et taux de financement:

Etat	Région	CG84	SIRCC
29%	0%	20%	51%

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Mise en œuvre des conventions pour la réalisation de la veille foncière	100%	2014
Acquisitions des parcelles impactées par les aménagements de l'action 7.2	100%	2014-2019

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

- * Actions de communication conjointe avec la chambre d'agriculture / SAFER à destination des exploitants
- * Réunions avec les communes impactées.

Axe 7 : La gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Fiche action n°7.4

Travaux de réduction de l'aléa inondation sur le bassin aval du Boulon (Taillades, Cavaillon)

Maître d'ouvrage : SIRCC

Partenaires associés : Communes (Cavaillon, Taillades)

Montant estimé de l'action (€HT) : 90 000 €

OBJECTIF

- Objectif lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci.

DESCRIPTION DE L'ACTION

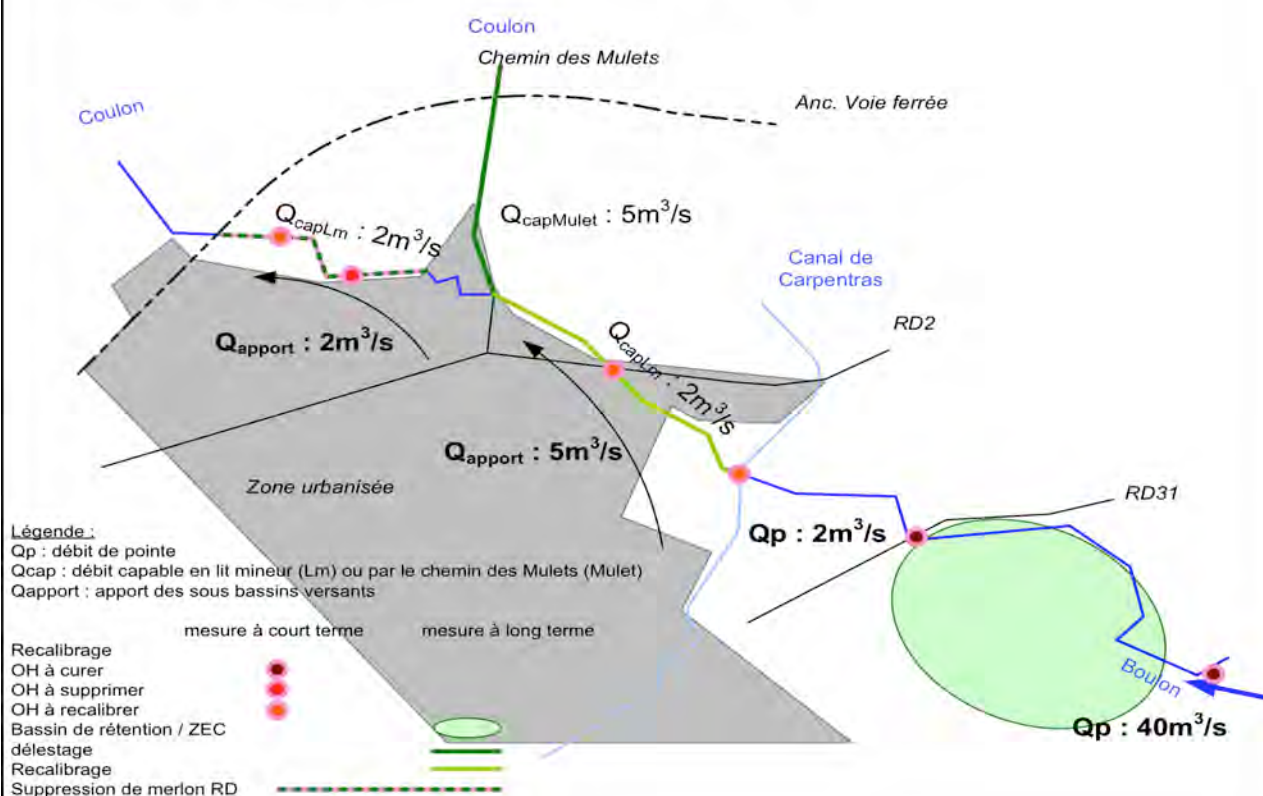
Suite à la réalisation du Programme d'Aménagement et de Gestion Globale de la partie aval du Coulon, un schéma d'aménagement hydraulique du Boulon a permis de définir et prioriser des mesures de protection des populations et biens publics. **Le détail des aménagements est fourni dans la pièce E chapitre 3.**

En préalable à la réalisation des actions de réduction de l'aléa définies dans le schéma du Boulon, une analyse coût-bénéfice sera réalisée afin de vérifier la pertinence économique du projet.

Une première tranche des travaux va permettre d'optimiser le fonctionnement hydraulique existants par curage ou suppression de certains ouvrages et suppression d'un merlon.

la réalisation des travaux dit de moyen et long terme sera soumis aux résultats de l'AMC / ACB et intégrée au PAPI lors de sa révision à mi-parcours.

Schéma de principe des aménagements (travaux à court, moyen et long terme)



TERRITOIRE CONCERNE

Communes de Cavaillon et de Taillades

NB: PPRI prescrit sur ces communes le 26 juillet 2002. Date d'approbation retenue fin 2015.

La ville de Cavaillon est couverte par le PPRI Durance qui bénéficie d'une application anticipée. L'ensemble des travaux permettant de protéger la commune réunissent la condition d'éligibilité PPRI approuvé.



ECHEANCIER PREVISIONNEL

2014	Dossiers réglementaires et Analyse coût-bénéfice
2015	Maitrise d'œuvre complète (étude et travaux)

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif (HT): **90 000 €**

Identification des financeurs et taux de financement:

	<u>Etat</u>	<u>Région</u>	<u>CG84</u>	<u>SIRCC</u>
Etudes	50%	10%	20%	20%
Travaux PPRI Durance	25%	20%	20%	35%

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
ACB + Obtention des autorisations réglementaires	100%	2014
Réalisation des études de maîtrise d'œuvre	100%	2015
Réalisation des travaux à court terme	100%	2015
Réalisation des études et travaux à moyens et long terme	fixé à mi-parcours	2019

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

* Actions de communication définies et réalisées dans le cadre de l'action 7.1

Axe 7 : La gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Fiche action n°7.5

Travaux de lutte contre les inondations sur les affluents du bassin Aptésien

Maître d'ouvrage : **SIRCC**

Partenaires associés : **Communes d'Apt et Gargas**

Montant estimé de l'action (€HT) : **223 000 €**

OBJECTIF

- Objectif lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci.

Cette action qui vise la réduction de l'aléa inondation concerne 3 secteurs distincts du bassin versant du Calavon- Coulon: - G

Cette action qui vise la réduction de l'aléa inondation concerne 3 secteurs distincts du bassin versant du Calavon- Coulon :

- Grandes – Terres, Bricolets et Bourguignons (communes d'Apt et Gargas),
- L'Urbane aval (commune de Gargas),
- Le Rimayon (commune d'Apt)

Pour ces trois secteurs d'aménagement, les études préliminaires réalisées ont permis d'identifier les enjeux et objectifs de protection

et ont définies les principes d'aménagement selon différents scénarii .

Les aménagements envisagés sont :

- Secteur Grandes – Terres, Bricolets et Bourguignons : ***Le détail des aménagements est fourni dans la pièce E chapitre 4.***

Les aménagements définis contribuent à une réduction du risque inondation en cas d'événement majeur, notamment au niveau

des zones urbanisées à enjeux importants : lotissements, zones industrielles, routes départementales...

A terme de la réalisation des aménagements l'ensemble du réseau hydrographique sera protégé pour la crue centennale.

Le réseau hydraulique de « Bourguignons, Grandes Terres et Bricolet » est constitué de ruisseau de type fossés pluviaux qui sont pour partie de type fossé aérien ou cadre béton. Les principes d'aménagement retenues sont du recalibrage et reprofilage des ruisseaux.

- secteur de l'Urbane aval : ***Le détail des aménagements est fourni dans la pièce E chapitre 5.***

L'objectif visé est la réduction du risque inondation en cas d'événement allant jusqu'à la décennale.

L'Urbane est un cours d'eau qui présente sur sa partie aval une forte artificialisation de son lit.

Les travaux envisagés consisteront essentiellement à recalibrer le cours d'eau.

Le principe des aménagements va par contre dans le sens d'une renaturation du cours d'eau par notamment la création de risbermes et l'arasement de seuil.

- secteur Le Rimayon : ***Le détail des aménagements est fourni dans la pièce E chapitre 6.***

Le lit du Rimayon est très artificialisé. La morphologie et le tracé actuel du Rimayon aval sont hérités

de l'urbanisation qui a contraint le lit mineur à sa plus faible emprise. Les mesures à mettre en œuvre

sur le Rimayon ont pour objectif la protection des biens et des personnes riveraines soumis aux débordements

rive gauche en amont de la rue Broët. Pour réduire l'exposition au risque, ont été définis plusieurs scénarios

d'aménagement en dissociant la partie amont de la partie aval, n'ayant pas les mêmes problématiques.

3 solutions ont été étudiées : Laminages, Recalibrage, Délestage.

L'action se déroule en deux temps :

- Première étape : la réalisation d'une étude AMC/ACB pour chaque secteur afin de favoriser et d'aider à la concertation et à la prise de décision sur le devenir de chaque projet.

- Suite à la révision à mi-parcours du PAPI : En fonction des choix issus des études AMC/ACB, la résiliation des études de définition des ouvrages en priorité pour le « bassin aval du Rimayon » et dossiers réglementaires pour les 3 programmes.

Une somme de 850 000€ est provisionnée pour débiter les travaux de sécurisation avant la révision à mi-parcours du PAPI. les travaux privilégieront autant que possible les techniques alternatives.

L'entretien de ces cours d'eau est assuré par la mise en oeuvre du Programme d'entretien de la végétation du Calavon - Coulon et de ses affluents.

TERRITOIRE CONCERNE

Communes d'Apt et de Gargas

NB: PPRi prescrit sur ces communes le 26 juillet 2002. Date d'approbation retenue fin 2014.



ECHEANCIER PREVISIONNEL

2015 - 2016	Analyse coût-bénéfice et dossiers réglementaires
2017-2019	Maitrise d'œuvre complète (étude et travaux)

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif (HT): **223 000 €**

Identification des financeurs et taux de financement:

	<u>Etat</u>	<u>Région</u>	<u>CG84</u>	<u>SIRCC</u>
Etudes	50%	10%	20%	20%
Travaux PPR approuvé	40%	20%	20%	20%

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
étude ACB pour les 3 secteurs	100%	2014
Obtention des autorisations réglementaires pour les secteurs maintenus	100%	2015
Réalisation des études de maitrise d'œuvre	100%	2015
Réalisation des travaux	100%	2016-2019

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

* Actions de communication définies et réalisées dans le cadre de l'action 7.1

Axe 7 : La gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Fiche action n°7.6

Etude de diagnostic et entretien des ouvrages

Maître d'ouvrage : **SIRCC**

Partenaires associés : **Etat / Communes**

Montant estimé de l'action (€HT) : **60 000 €**

OBJECTIF

- Evaluer les risques potentiels de défaillance des digues de protection contre les débordements fluviaux et proposer des moyens de prévenir ces risques.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le SIRCC se positionne en tant que gestionnaire des ouvrages classés B, C et D sur les communes de Cavaillon et de Robion (absence de digue de classe A sur le bassin). A ce titre le SIRCC assurerait (en tant que gestionnaire délégué) la mise en application du décret du 11 décembre 2007 (n° 2007-1735) à savoir la mise en oeuvre :

- de l'exploitation, l'entretien et la surveillance des ouvrages,
- de l'organisation des visites techniques.

TERRITOIRE CONCERNE

Communes de Robion et de Cavaillon

NB: PPRI prescrit sur ces communes le 26 juillet 2002.



ECHEANCIER PREVISIONNEL

2014-2019

Exploitation, entretien, surveillance et visites techniques

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif (HT): **60 000 €**

Identification des financeurs et taux de financement:

Etat	Région	CG84	SIRCC
0%	10%	20%	70%

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Exploitation, entretien, surveillance et visites techniques	100%	2019

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

* Publication sur l'avancement de cette action sur le site internet du SIRCC

Axe 7 : La gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Fiche action n°7.7

Schéma d'aménagement et de gestion de la Grand Combe à Rustrel

Maître d'ouvrage : **SIRCC**

Partenaires associés : **Commune de Rustrel**

Montant estimé de l'action (€HT) : **20 000 €**

OBJECTIF

- Mise en sécurité des populations et des biens exposés

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Grand Combe est un torrent dont le cône de déjection englobe une partie des habitations de la commune. Les quantités d'eau, les vitesses et la quantité de matériaux transportée lors des crues de la grande combe semblent créer un risque fort sur une partie du village de Rustrel.

Le schéma envisagé doit permettre de mettre en évidence les enjeux impactés par le cône et les risques induits et de définir le niveau de risque. Le schéma cherchera à proposer des solutions principalement sur la gestion des matériaux transportés. Cette étude correspondra à un complément de l'étude de 1994 et intégrera la réalisation d'une analyse coût-bénéfice. Une somme de 30 000€ est provisionnée pour d'éventuels travaux à réaliser avant la révision à mi-parcours du PAPI dans l'hypothèse de la mise en évidence d'un risque fort pour les biens et les personnes.

TERRITOIRE CONCERNE

Commune de Rustrel

NB: PPRI prescrit sur cette commune le 26 juillet 2002. Date d'approbation retenue fin 2014.



ECHEANCIER PREVISIONNEL

2016	Etude (dont AMC / ACB)
2017	Travaux

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif (HT): **20 000 €**

Identification des financeurs et taux de financement:

	Etat	Région	CG84	SIRCC
Etudes	50%	10%	20%	20%
Travaux PPR approuvé	40%	20%	20%	20%

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Etude (dont ACB)	100%	2014
Travaux si prioritaires	100%	2015

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

- * Publication sur le site internet du SIRCC
- * Actions de communication communale à destination du grand public

Axe 7 : Le ralentissement des écoulements

Fiche action n°7.8

Schéma d'aménagement hydraulique du bassin aptésien (étude et travaux)

Maître d'ouvrage : **SIRCC**

Partenaires associés : **CCPA / Communes / PNRL**

Montant estimé de l'action (€HT) : **130 000 €**

OBJECTIF

- Comprendre le fonctionnement hydraulique du Calavon sur le bassin Aptésien (Saignon, Apt et Gargas)

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action est scindée en 2 phases :

* Le lancement, avant la labellisation PAPI (courant 2013), d'un schéma d'aménagement hydraulique du bassin Aptésien (communes de Saignon, Apt et Gargas). Le périmètre d'étude pourra s'étendre du quartier des Fringants jusqu'à la Peyroulière.

Les objectifs de l'étude sont de :

- caractériser les ouvrages hydrauliques existants,
- réduire la vulnérabilité des biens et des personnes,
- réduire l'aléa inondation,
- restaurer un espace rivière dans ces fonctions écologiques et paysagères,
- intégrer la notion du risque inondation dans les démarches d'aménagement du territoire.

* Dans un deuxième temps, une ACB et les études réglementaires seront réalisées selon le scénario retenu dans l'étude.

Le coût annoncé ci-dessus est estimatif, il comprend la réalisation l'ACB, des études réglementaires et les éventuels travaux définis dans le schéma hydraulique. Ce coût sera donc précisé à mi-parcours.

TERRITOIRE CONCERNE

Le territoire concerné touche les communes du bassin aptésien : Apt, Gargas et Saignon.

NB: PPRI prescrit sur ces communes le 26 juillet 2002. Date d'approbation retenue fin 2014.



ECHEANCIER PREVISIONNEL

2014	Etude et analyse coûts-bénéfices
2015-2016	Etudes réglementaires
2017-2019	Travaux

PLAN DE FINANCEMENT				
		Montant estimatif (HT):	130 000 €	
Identification des financeurs et taux de financement:				
	Etat	Région	CG84	SIRCC
Etudes	50%	10%	20%	20%
Travaux PPRI approuvé	<u>40%</u>	<u>20%</u>	<u>20%</u>	<u>20%</u>
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE				
	Action	Objectif		Echéance
	Etude	100%		2016
	Travaux	Fixé à mi-parcours		2019
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES				
* Publication sur le site internet du SIRCC				

Maître d'ouvrage :
SIRCC

Secteur concerné :
Commune de Castellet

Masses d'eau concernées :
FRDR245a

Priorité : 2

Montant prévisionnel :
40 000 € HT

SDAGE RM 2010-2015 :

- **OF concernée :**
- **Disposition concernée :**
- **Mesure du PDM :**

SAGE Calavon-Coulon

- **Disposition concernée :**

B2_7.9 Mise en sécurité du glissement du Paraire

Nature de l'action : Etude

Enjeu du Contrat de Rivière : Limiter et mieux gérer le risque inondation et ses conséquences sur le bassin versant dans le respect du fonctionnement naturel des cours d'eau.

Objectif du Contrat de Rivière : Atteindre et maintenir le niveau de protection fixé contre les crues et les érosions.

Contexte :

Un glissement de terrain important affecte la rive gauche du Calavon au lieu dit « Le Paraire » sur la commune de Castellet. Ce glissement implique une accumulation de matériaux dans le lit mineur du cours d'eau. Aujourd'hui les écoulements du Calavon se font en rive opposée réduisant ainsi le risque d'évolution du glissement. Cependant cette configuration peut évoluer négativement.

Deux habitations et un pont sont menacés.

Une étude géologique a été réalisée en 1996 par le CETE méditerranée pour le compte de la commune de Castellet. Cette étude propose en première approche deux solutions qui doivent être techniquement approfondies et dont les conséquences hydrauliques doivent être examinées.

Description :

L'action consiste en :

- Une étude hydraulique des conséquences d'une évolution du glissement.
- Une étude hydraulique et géotechnique des solutions proposées par l'étude du CETE qui sont :
 - 1. La réalisation d'un lit fusible (implantation, dimensionnement, protection des berges, conditions de mise en eau, effet sur la protection des enjeux, études réglementaires, coût...).
 - 2. Le confortement du glissement (caractéristiques techniques, études nécessaires, coût...).

Le coût et la réalisation des travaux seront intégrés au volet B2 lors de la révision à mi-parcours.

Conditions d'exécution :

Échéancier prévisionnel :



Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etude de sécurisation			40 000 € HT			
Travaux de sécurisation				AD	AD	

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	État
Etude de sécurisation	SIRCC	40 000 €	%	%	20 %	20 %		Attente réponse
			AD		8 000	8 000		
Travaux de sécurisation	SIRCC	AD	%	%	%			
			AD	AD	AD			
TOTAL € HT		40 000 €			8 000 €	8 000 €		
TOTAL € TTC		48 000 €			9 600 €	9 600 €		

Partenaires techniques :

CETE, PNRL

Suivi / Évaluation de l'action :

- I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)

Axe 0 : Actions supplémentaires hors axes

Fiche action n°0.1

Pérenniser l'équipe projet PAPI

Maître d'ouvrage : **SIRCC**

Partenaires associés :

Montant estimé de l'action (€HT) : **375 000 €**

OBJECTIF

- Assurer les moyens humains nécessaires à la bonne mise en oeuvre du programme PAPI.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La mise en oeuvre opérationnelle des nombreuses actions (30 opérationnelles et 2 de suivi), ainsi que l'assistance technique aux collectivités du territoire nécessite le maintien du poste d'animateur ou de suivi des travaux à temps plein.

Le SIRCC en tant que structure pilote du programme sera l'employeur.

La fiche action porte sur le financement de la pérennisation d'un temps plein : animation ou suivi de travaux.

Un rapport d'activité annuel sera réalisé.

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du périmètre du PAPI



ECHEANCIER PREVISIONNEL

2014 - 2019 Durée de mise en oeuvre et d'animation des actions

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif (HT): **375 000 €**

Identification des financeurs et taux de financement:

Etat	Région	CG84	SIRCC
40%	4%	0%	56%

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Respect du calendrier prévisionnel des actions	100%	2014 - 2019

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

Axe 0 : Actions supplémentaires hors axes

Fiche action n°0.2

Outils de suivi et Evaluation du PAPI

Maître d'ouvrage : **SIRCC**

Partenaires associés : **Communes Apt et Cavaillon (éventuellement autres), SDIS 84**

Montant estimé de l'action (€HT) : **50 000 €**

OBJECTIF

- Evaluer collectivement les acquis du PAPI et envisager les suites à donner à la démarche
- Disposer de moyens spécifiques d'apprécier la perception sociale du risque et son évolution à l'échelle du bassin versant du Calavon-Coulon
- Mettre en place un lien avec l'observatoire régional du risque.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Une démarche telle que celle du PAPI Calavon-Coulon paraît suffisamment ambitieuse tant en termes de programme d'actions que de territoire concerné, d'ouverture partenariale et de durée pour s'appuyer sur un dispositif et des outils de suivi et d'évaluation dédiée.

La mise en place d'une gouvernance partenariale sur une problématique socio-technique complexe exige de mettre en place des outils dédiés de suivi et d'évaluation de la procédure mise en œuvre, nécessaire à son pilotage et son évaluation

- Suivi : Le SIRCC prévoit de créer et alimenter des tableaux de bords normalisés (type bilan physique et financier). Ces outils sont en premier lieu destinés aux membres du Comité technique du PAPI. Une version simplifiée sera associée à la présentation de la programmation et du bilan annuel à destination des membres du Comité de pilotage

- Evaluation et prospective : Le SIRCC prévoit de réaliser une évaluation du PAPI, en lien avec celle programmée au titre du Contrat de rivière.

Cette évaluation intégrera un bilan physique et financier, permettant de constater le degré de réalisation du PAPI. Les critères et indicateurs de résultats et d'impact seront élaborés en lien avec les instances du SAGE, qui prévoit lui-même de se doter d'outils d'évaluation.

Au-delà du fait de permettre à l'ensemble des partenaires de disposer d'une lisibilité des acquis du PAPI, cette évaluation offrira également l'opportunité d'un temps de réflexion sur les suites éventuelles à donner à la démarche.

Pour disposer d'une extériorité suffisante, le SIRCC prévoit de s'appuyer pour cette évaluation sur l'intervention d'un prestataire extérieur, disposant des compétences nécessaires. Les enseignements de cette évaluation donneront lieu à une communication dédiée à destination de l'ensemble des parties prenantes concernées.

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du périmètre du PAPI



ECHEANCIER PREVISIONNEL

2014	1. Elaboration et mise en place des outils de suivi du PAPI Calavon-Coulon
2014-2019	1. Valorisation des outils de suivi du PAPI Calavon-Coulon

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif (HT): **50 000 €**

Identification des financeurs et taux de financement:

<u>Etat (FPRNM)</u>	<u>Région</u>	<u>CG84</u>	<u>SIRCC</u>
50%	30%	0%	20%

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Création de tableaux de bord du PAPI	100%	2014
Suivi du tableau de bord	100%	2014-2019
Mise en œuvre d'une évaluation finale du PAPI (réalisation)	100%	2019

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

* Présentation et information le suivi du programme d'action en comité syndical (Cf. action 1.5)

